



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E43711

VALABLE JUSQU'AU 13/05/2024

ÉDITÉ LE 22/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/06/1964

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/06/2003
48 000

Raison sociale : FULGONI

7 RUE MADAME DE SANZILLON
92110 CLICHY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE B 642048912 2010B07589

Siret : 642 048 912 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 212398900177

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4998338504

Assurance Responsabilité Civile :

AXELLIANCE 4998338504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2023

Téléphone : 01 41 05 47 20

Fax : 01 42 70 62 82

Portable :

Site Internet : www.fulgoni.fr

E-mail : monti@fulgoni.fr

Responsabilité légale :

MONTI GIOVANNI PRÉSIDENT

Effectif moyen : 51

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/03/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.